Image not found or type unknown

Porte de garage pour fermer l'acces a une cour collective

Par **Dzinvolt**, le **04/10/2010** à **21:27**

Bonjour,
Je possède un box fermé dans une cour comme 18 autres personnes,
pour accéder de la rue a cette cour, il y a une grande porte de garage que chacun refermait après usage.
Cette porte est désormais cassé a cause d'une usure naturel.

la ou ca se complique:
Il n'existe pas de syndique
Il n'y a pas d'électricité
La porte en question fait 3.15m de hauteur par 3.60m de large
(donc assez lourd)

Je voudrai faire remplacer cette porte, et donc demander une participation aux 18 autres propriétaires.
J'ai déjà commencé a démarcher des entreprises qui fabriquent et installent des portes de garage sur mesures pour les particulier.
Seulement, une de ses entreprise ma dit qu'il ne pouvait pas répondre a ma demande car du fait que la cours soit dans une copropriété, les normes ne sont pas les mêmes ...
Est ce que c'est vrai? quelle entreprise peut réaliser un tel chantier dans ce cas? si les 19 propriétaires se mettent d'accord ne peut on pas installer tout de même une poste de garage type "grand public"?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Domil**, le **05/10/2010** à **00:35**

S'il y a copropriété, il doit y avoir conseil syndical. Il faut commencer par gérer correctement tout ça

Par **Dzinvolt**, le **05/10/2010** à **21:29**

un syndic est il obligatoire ?

Je suis propriétaire depuis 2 ans et demi et je n'en ai jamais vu.
Dans mon appartement il y a un syndic bénévole mais cette cour n'y est ni rattaché physiquement (de l'autre coté de la rue) ni administrativement.
Je me suis engagé a trouver une entreprise pour effectué le changement de la porte de garage mais je n'ai ni le temps ni l'envie
de m'auto-proclamer syndic.

Bref, cela ne répond pas a ma question qui concerne les normes de porte de garage collectif.

Je suis vraiment novice en la matière, et que j'ai besoin de conseils étayés si possible, merci de votre compréhension.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés